

De : Marianne Aquin
Envoyé : 15 juillet 2020 15:53
À : Barbeau, Alexandra ; Bastien, Julie
Cc : Fortin, Jean-Pascal
Objet : RE: Trois questions reçues après la séance d'information du 14 juillet

Bonjour M. Barbeau,

Vous trouverez ci-dessous en rouge nos réponses.

Cordialement,



Marianne Aquin, ing.

Chargée de projets - Mouvements de sols et stabilisation de talus
Direction du génie et environnement
3060, Chemin Saint-Charles, Terrebonne (Québec) J6V 1A1
Tél. : 450 471-8265, poste 1695



Ce message est strictement réservé à l'usage de l'individu ou de l'entité à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire projeté, vous êtes par la présente avisé que toute lecture, divulgation, distribution ou copie de cette communication est prohibée. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez la détruire immédiatement.

De : Barbeau, Alexandra
Envoyé : 15 juillet 2020 08:27
À : Marianne Aquin; Bastien, Julie
Cc : Fortin, Jean-Pascal;
Objet : Trois questions reçues après la séance d'information du 14 juillet

Bonjour mesdames,

Comme convenu hier soir, je vous transmets les trois questions qui ont été posées après la séance d'information.

1. Question de M. Étienne Bilodeau
Est-ce qu'un effort sera fait pour tenter d'éviter d'enlever les arbres qui pourraient être conservés sans nuire aux travaux d'enrochement?

Un effort sera fait afin de préserver les arbres en sommet de talus. Par contre, les arbres situés au niveau de l'enrochement devront être abattus afin de permettre la stabilisation du talus par la mise en place de l'enrochement. Un effort sera fait afin de revégétaliser les talus enrochés, dans la mesure du possible, suite aux travaux. Ce dernier point sera à valider lors de la phase de l'ingénierie détaillée.

2. Question de M. Karl Corriveau

Nous avons emménagé sur le bord de la rivière dans l'espoir d'un jour accéder facilement à la rivière.

Je voulais savoir si une fois les travaux terminés, il sera possible d'accéder à la rivière en installant des marches sur l'enrochement pour descendre des kayaks, ou si jamais la pente d'enrochement permettra d'accéder à la rivière sans marches additionnelles.

Non, il n'est pas permis de réaliser des aménagements sur les terrains de la Ville. Compte tenu de la présence de l'enrochement dans la pente et de la dimension de l'enrochement, il sera difficile d'accéder à pied à la rivière avec des embarcations.

3. Question de Mme Johanne Bradley

Il était prévu de faire le prolongement de la rue Florent dont un pont pour voitures au côté du pont est-ce prévu?

Non, il n'est pas prévu de construire un pont adjacent au pont piétonnier.

Je vous prierais de nous transmettre les réponses à ces questions par courriel d'ici vendredi afin que nous puissions publier la réponse dans notre site Web. Si vous avez besoin d'un délai supplémentaire, nous pourrions en convenir ensemble. Merci d'indiquer clairement la question avant votre réponse pour faciliter la lecture.

Je vous demanderai également d'acheminer à messieurs Fortin et Delaître du MELCC vos réponses à ces questions afin qu'ils puissent les publier dans le Registre des évaluations environnementales.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci et bonne journée!

Alexandra Barbeau

Conseillère en communication

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

140, Grande Allée Est, bureau 650

Québec (Québec) G1R 5N6

Tél. : 581 925-0643

Sans frais : 1 800 463-4732

www.bape.gouv.qc.ca |



facebook.com/BAPEquebec |



twitter.com/BAPE_Quebec



 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ?
Pensons à l'environnement !*

Avis de confidentialité : L'information transmise dans ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus.

Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser.

Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement.

Merci de votre collaboration.